

# FORMULAIRE TR-1 BE

## PART I

### 1) Statut de la notification

Définitive

### 2) Emetteur

Nom AGEAS SA/NV  
 Numéro d'identification 0451-406-524

### 3) Motif de la notification

Franchissement de seuil passif

### 4) Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

### 5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
BNP Paribas S.A.	16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France

### 6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

**Veillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6**

Cliquez

### 7) Date de dépassement de seuil

29/06/2012 (DD/MM/YYYY)

### 8) Seuil franchi (en %)

5

**Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas compléter le point 10**

### 9) Dénominateur

2 431 212 726

**Veillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails**

### 10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente # droits de vote	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
BNP Paribas S.A.	78 874 441	78 874 441	0	3,24%	0,00%
Fortis Bank nv-sa	46 439 042	46 439 042	0	1,91%	0,00%
Sous total	125 313 483	125 313 483		5,15%	
<b>TOTAL</b>		<b>125313483</b>	<b>0</b>	<b>5,15%</b>	<b>0,00%</b>

**Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs.  
Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls.  
Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la  
touche <CALCULER> ci dessous**

Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Après la transaction				
	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
<b>TOTAL</b>					(par rapport à toutes les dates d'échéance)
				0	0,00%

**Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous**

<b>TOTAL (Droits de vote &amp; Instruments financiers assimilés)</b>	# de droits de vote	% de droits de vote
<b>CALCULER</b>	125 313 483	5,15%

**11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)**

Veillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

Fortis Banque nv-sa est contrôlée par BNP Paribas SA.  
BNP Paribas SA n'est pas une entité contrôlée.

**12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG**

Détenteur  cessera de détenir/détiendra à nouveau  droits de vote à partir du

**13) Information supplémentaire**

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

**C) Remarques**

Le franchissement passif du seuil de 5 % au titre des portefeuilles d'investissement de BNP Paribas S.A. et Fortis Bank nv-sa résulte de la décision des assemblées générales d'ageas SA/NV et ageas N.V. en date du 25 avril 2012 à Bruxelles et du 26 avril 2012 à Utrecht respectivement d'annuler 192.168.091 actions propres. La modification du dénominateur n'est devenue effective que le 29 juin 2012, date de publication officielle par Ageas à l'expiration de la période d'opposition de deux mois prévue en droit néerlandais.

Il n'est pas tenu compte dans la présente déclaration des droits de vote détenus dans des portefeuilles de négociation, en application de l'article 10 §4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Ainsi, les détentions de titres par BNP Paribas Arbitrages et BNP Paribas Securities Services mentionnées dans la déclaration de transparence en date du 8 février 2012 n'ont pas été reportées dans la présente déclaration dans la mesure où elles correspondaient à des portefeuilles de négociation.

Fait à

Le  (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature

Signature